lepoint.fr

Éolien flottant : ces milliards jetés à la mer

Erwan Seznec

2–3 minutes

«*Sébastien Lecornu cherche de l'argent ? Lorsque je le verrai, je lui dirai qu'il y a des économies faciles à trouver* ». Président LR du conseil départemental du Morbihan, David Lappartient a longtemps regardé l'éolien en mer avec une bienveillance critique. Poussée par la Commission européenne, cette technologie devait permettre d'atteindre les objectifs communautaires en matière de renouvelables. « *Comme beaucoup d'élus, j'avais surtout des réserves concernant la préservation des paysages.* » Puis, il a pris la mesure des enjeux financiers, en particulier concernant l'éolien flottant. Selon lui, « *c'est un non-sens. On nous parle de prix de rachats garantis pour une électricité non compétitive, dont nous n'avons pas besoin. Quand les abonnés vont connaître les détails et l'impact sur leur facture d'électricité, les décideurs vont devoir fournir des explications* ». Si cela n'est pas encore arrivé, ajoute-t-il, c'est que le dossier est très technique. Hors des communes directement impactées, l'éolien flottant avance sans bruit. Et pourtant…

Tout tient en un sigle : AO10, pour appel d'offres numéro dix. Publié en juin 2026, son cahier des charges prévoit onze projets d'éolien en mer répartis de Fécamp à Fos-sur-Mer,

pour un total de 10 gigawatts (5 GW posés, 5 GW flottants), ce qui est démesuré. L'éolien en mer, début 2026, atteignait tout juste 2 gigawatts de puissance installée.

Ce cahier des charges « *vise à garantir la compétitivité des projets retenus, avec un prix moyen pondéré inférieur à 100 €/MWh* », précise sur son site le ministère de l'Économie et des Finances. Décryptage par Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables : « I*l s'agit d'atteindre ce seuil en pondérant la production de tous les parcs de l'AO10.* » Selon lui, « *c'est jouable, si le gouvernement accepte un peu de souplesse dans l'application des règles* ». À titre de comparaison, au premier semestre 2026, en Europe, la moyenne des prix a été de 61,9 €/MWh, toutes sources d'énergie confondues. Concrètement, ce sont donc les consommateurs et les contribuables qui paieront la différence pour rémunérer l'éolien en mer à hauteur de 100 €/MWh.